

verselle dont le but est partout le même et doit rester partout le même : le soulagement des pauvres.

On ne pourrait donc pas même prétexter une convention préalable (par un avertissement public, par exemple) d'employer l'argent à une autre fin. Ce serait là, il nous semble, détruire l'œuvre du pain de Saint-Antoine ; car cette œuvre a pour but unique, nous le répétons, le soulagement des pauvres. Détourner une œuvre comme celle-là de son but, c'est lui enlever sa raison d'être et la détruire.

Nous supplions donc tous les propagateurs de la dévotion à saint Antoine de veiller soigneusement à ce que l'œuvre du pain, si belle et si fructueuse pour les membres souffrants de Jésus-Christ, conserve son véritable caractère.

Toutefois, nous croyons que l'on peut prendre sur les offrandes ce qui est nécessaire pour le culte de saint Antoine, par exemple, le luminaire, l'entretien et l'ornementation de la statue, etc ; car tout cela concourt à la gloire du saint, et contribue à augmenter la piété des fidèles.

— 0 —

### UN TRIOMPHE DE SAINT ANTOINE

En France, on avait demandé au *Semeur de miracles* le rétablissement des processions du Saint-Sacrement. L'élan français, *la furia francese*, si irrésistible dans la prière comme dans la bataille, pouvait faire espérer un beau résultat. On avait donc entrepris une croisade de communions en l'honneur de saint Antoine. Des milliers et des milliers de noms furent inscrits sur les listes. Des gens que l'on n'avait vus, hélas ! que rarement à la Table-Sainte s'inscrivirent d'eux-mêmes, et les communions abondèrent.

Par contre, les arrêtés municipaux renouvelèrent leurs défenses.

Enfin la Fête-Dieu arriva ; dans plusieurs villes, les catholiques, fortifiés sans doute par l'assis-